

Image not found or type unknown



Comment dissoudre une association

Par **vvroro**, le **01/03/2008 à 18:58**

je viens de créer une SARL en janvier 2008, nous sommes co-gérant avec mon associé à 50-50. Je désire arrêter cette association mais pas l'activité de la société que j'ai financé personnellement. Nous voulons tous deux le faire à l'amiable je lui propose donc d'être salarié, est-ce possible ? Sinon quels sont mes recours.